



CONCOURS

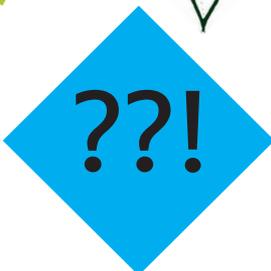
RÉCUPÉREZ,
DÉTOURNEZ!

Ceci est une boîte de conserve



Objectif :

Créer un nouvel objet à partir
d'une boîte de conserve



Avec l'Agglo,
Changeons nos habitudes
Réduisons nos déchets



ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du Programme Local de prévention des déchets, la Communauté de l'agglomération d'Annecy organise un concours sur **le thème : « Récupérez, détournez ! »**.

Ce concours invite les élèves de tous les collèges de l'agglomération à **créer un objet afin d'illustrer le réemploi comme moyen de réduction des déchets**.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser les collèges (élèves, personnel), de façon ludique, à la réduction des déchets
- Sensibiliser les habitants de l'Agglo, via la valorisation des objets créés.

ARTICLE 3 : THEME & SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES CREATIONS

Les créations devront **utiliser une (ou des) boîtes de conserve comme support principal**. D'autres matériaux de récupération (ou de petit bricolage) devront être utilisés en complément.

Elles devront illustrer le thème général du réemploi des objets (ou des déchets) en présentant un détournement de la boîte de conserve pour un réemploi ou une utilisation originale.

Si l'enseignant ou le personnel encadrant le souhaite, la classe ou le groupe peut bénéficier, en amont et sur demande (04 50 63 48 73), d'une intervention des Ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets de l'Agglo pour les sensibiliser à la thématique.

Les créations devront être accompagnées d'une page de description comprenant impérativement les éléments suivants :

- **Une photo de l'objet** permettant de le distinguer de celui des autres concurrents.
- Le nom de la classe ou du groupe d'élèves, le nom et l'adresse de l'établissement + le nom de l'enseignant référent ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse mail où le joindre.
- **Un texte descriptif** explicitant notamment l'utilisation de l'objet.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS & PARTICIPANTS

Les inscriptions devront se faire **via le formulaire en ligne** sur le site www.agglo-annecy.fr (onglet gestion des déchets > animations scolaires) avant le 2 octobre 2015.

Le concours est ouvert aux collèges de l'Agglo. Un seul objet pourra être présenté par classe (ou par groupe dans le cas d'un club développement durable ou autre).

S'il y a moins de 5 inscriptions, le concours sera annulé.

ARTICLE 5 : REMISE DES CREATIONS

Le dépôt des créations se fait, **avant le 20 novembre 2015**, au siège de l'Agglo :

Accueil du service Gestion des déchets
(bureau 132 - 1er étage)
46, avenue des îles
74000 Annecy

En cas d'impossibilité de dépôt les collèges pourront solliciter les Ambassadeurs du Tri et de la réduction des déchets (04 50 33 02 12) pour que les créations soient retirées sur place.

ARTICLE 6 : SELECTION & VALORISATION DES CREATIONS

Les résultats du concours seront communiqués aux participants la première semaine de décembre 2015.

Un jury évaluera les créations avec les critères suivants :

- Respect du sujet et des règles du concours
- Utilité / utilisation du nouvel objet et originalité de la démarche
- Qualité de la réalisation

L'ensemble des créations sera valorisé dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui se tiendra sur le territoire de l'Agglo du 21 au 28 novembre 2015.

La classe gagnante bénéficiera d'une animation de 2h au sein de l'établissement; courant décembre, (date à déterminer ensemble). Un artiste d'Art by Friends (www.artbyfriends.com) animera cet atelier sur le thème « détournement et création artistique sur des objets de récupération »



ARTICLE 7 : CALENDRIER RÉCAPITULATIF

Jusqu'au 2 octobre	Inscription en ligne des participants
Le 20 novembre	Date limite de dépôts des créations
Du 21 au 28 novembre	Valorisation des créations à l'occasion de la SERD
1ère semaine de décembre	Communication de l'équipe gagnante
Courant décembre	Animation par Art By Friends pour la classe gagnante